

Saint-Honoré Infos

Bulletin communal - Septembre 2020



L'équipe municipale

SOMMAIRE

Hommages	p. 2
Covid 19.....	p. 3
Municipalité / Présentation	p. 4
Municipalité / Budget 2020.....	p. 6
Urbanisme	p. 8
Généralités / Travaux	p. 8
Généralités / Déchets ménagers ..	p. 9
Les écoles.....	p. 10
CCAS	p. 11
Alpe du Grand Serre	p. 11
L'Echappée Belle	p. 12
Associations	p. 13
C'était hier : Saint Honoré 1500 ..	p. 14
Informations.....	p. 16
Bon à savoir	p. 18



LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s administré(e)s,

Après une première moitié d'année difficile avec la gestion du COVID 19.... Un premier semestre qui se termine dans la tristesse avec le décès de Jacques Gillio-Tos... La nouvelle équipe municipale est enfin en place.

Je remercie tout d'abord tous les électeurs qui nous ont accordé leur suffrage et donc leur confiance. Nous nous attacherons à ne pas les décevoir et rester à leur écoute.

Cette nouvelle équipe fait déjà preuve d'engagement et d'une même volonté pour mettre en œuvre tout ce qui est possible afin que Saint-Honoré continue à être une commune où il fait bon vivre. Les commissions sont en place et ont déjà commencé à travailler. Je peux compter sur une équipe soudée, une équipe de 15 personnes unies dans le même but.

Je remercie aussi l'ancienne équipe municipale pour avoir laissé la gestion de la commune saine et avoir su répondre au mieux à la crise sanitaire qui nous a touchés toutes et tous.

Prenez soin de vous et de vos proches... protégez-vous.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée !

**Le Maire,
Jean-Luc MICHON**

HOMMAGES A JACQUES



Jacques GILLIO-TOS

Nicole DELPUECH, en tant que maire sortant et ayant travaillé pendant des années avec Jacques, a souhaité exprimer sa tristesse :

« Le mandat qui vient de passer s'est terminé de façon tragique et a affecté tout le monde : la disparition de Jacques Gillio-Tos.

Ayant œuvré pour la commune aux côtés de Jacques pendant 12 ans, je peux témoigner de son engagement, de sa disponibilité et de son dévouement. Il effectua son premier mandat en tant que 4ème adjoint et le second en tant que 1er adjoint plus particulièrement en charge de l'urbanisme et des travaux. Il a su me soutenir et m'épauler dans les moments difficiles et compliqués.

Je lui avais passé le flambeau pour poursuivre dans la même direction, il a su pour cela motiver de nouvelles personnes pour partager son aventure. Bien avant, il s'était investi pour que Saint Honoré 1500 continue à prospérer au sein de l'Association de Défense du Massif du Grand Serre. La fête de la forêt n'était rien sans lui. Déjà à cette époque, c'était un homme de conviction. Retraité EDF et ancien délégué syndical, il était très fortement engagé pour l'emploi. J'ai perdu une personne qui ne me laisse que de bons souvenirs et avec qui j'ai eu plaisir à travailler pour la commune».

L'équipe municipale tient à exprimer sa reconnaissance envers un homme qui nous a réunis et conduits à prendre nos responsabilités dans la vie de la commune :

Au cours du dernier mandat communal, l'équipe municipale a pu apprécier l'engagement de Jacques, sa disponibilité et son écoute bienveillante envers ses conseillers et concitoyens.

Toutes les personnes qui l'ont côtoyé peuvent dire que c'était un homme droit et juste qui avait du caractère et qui savait faire entendre la voix de Saint-Honoré.

Nous avons perdu un leader qui savait être fédérateur, qui incarnait l'esprit d'équipe et avait toute notre confiance. Jacques devait poursuivre notre projet en tête de liste constituée d'anciens et de nouveaux colistiers, mais la vie en a décidé autrement. Jacques nous a quittés.

Toute l'équipe municipale aura à cœur de réaliser le programme tel qu'il l'avait initié.

Aujourd'hui, nous gardons une pensée amicale pour sa famille et ses amis.

COVID 19

Comme dans toutes les villes et communes de notre pays, l'apparition du Covid 19 et les mesures qui ont été prises pour stopper sa transmission, ont bouleversé le quotidien de chacun de nous.

Il nous a fallu faire face au confinement, les écoles ont été fermées, des parents ont dû à la fois garder leurs enfants, faire classe à domicile, tout en continuant de travailler chez eux. Certains d'entre vous ont souffert de l'isolement. Cependant on a pu constater dans notre commune, l'esprit de solidarité au sein des familles et l'attention portée aux voisins les plus proches et plus âgés. On peut même dire que cette période de confinement a été l'occasion de se rencontrer entre voisins, de prendre le temps d'échanger et de s'entraider.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont impliquées pendant le confinement :

- Madame le Maire Nicole Delpuech et son équipe qui ont mis en place la distribution de fruits et légumes, la vente de pain au sein de la commune et qui ont œuvré pour la fourniture de masques.
- Les bénévoles couturières et couturiers Saint-Honorais qui ont mis toute leur ardeur à nous fournir rapidement ces masques en tissu
- Le CCAS qui s'est inquiété des plus de 70 ans en leur téléphonant et pour les plus isolés, en faisant leurs courses alimentaires ou de pharmacie.
- Et bien entendu, tous ceux d'entre vous qui ont pris soin de leurs proches et voisins, que ce soit par une aide concrète, un mot gentil, une présence rassurante.

Il nous a fallu aussi acquiescer des gestes barrières (le port du masque, la distanciation), qui continuent à perturber notre vie extérieure. Malheureusement, la crainte d'une nouvelle vague subsiste et nous vous recommandons de **rester prudents** et de maintenir ces gestes certes contraignants, mais nécessaires pour la santé de tous.

Soyez assurés que le Maire et l'équipe municipale restent très vigilants quant à l'évolution de cette pandémie et de ses conséquences sur la vie des Saint-Honorais, et qu'ils sauront répondre, si besoin, aux exigences de la situation.

MUNICIPALITÉ

Le Conseil Municipal et Les Commissions Communales

COMMISSION FINANCES :

- **Monique DESMOULINS** (Adjointe référente),
- Tous les membres du Conseil Municipal.

COMMISSION URBANISME – TRAVAUX – SERVICES TECHNIQUES :

- **Jean-Pierre CURT** (Adjoint référent),
- Jean-Luc MICHON,
- Catherine FAURE-TROUSSIER,
- Adolphe BALDASSO,
- Benjamin BERTHIER,
- Frédéric MAILHÉ.

COMMISSION LOGEMENT LOCATIF – BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- **Catherine FAURE-TROUSSIER** (Adjointe référente),
- Adolphe BALDASSO,
- Monique DESMOULINS,
- Christine CAFFIN.

COMMISSION ÉCOLES :

- **Anne-Marie FAUVEL** (Adjointe référente),
- Romuald CIOT,
- Murielle GIRAUD,
- Lise GÜRKE.

COMMISSION AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS :

- **Jean-Pierre CURT** (Adjoint référent),
- **Lise GÜRKE** (Responsable Commission),
- **Frédéric MAILHE** (Responsable Commission),
- Adolphe BALDASSO,
- Benjamin BERTHIER.

COMMISSION ASSOCIATION JEUNESSE SPORT CULTURE :

- **Jean-Luc MICHON** (Maire - Référent),
- **Sylvain FONTE** (Responsable Commission),
- Romuald CIOT,
- Éric CORMINIER,
- Christine CAFFIN,
- Catherine FAURE-TROUSSIER,
- Murielle GIRAUD.

COMMISSION COMMUNICATION TOURISME VALORISATION DU TERRITOIRE :

- **Anne-Marie FAUVEL** (Adjointe référente),
- **Christine CAFFIN** (Responsable commission),
- Monique DESMOULINS,
- Frédéric MAILHE,
- Christina BEJBOM,
- Éric CORMINIER.

COMMISSION DOSSIERS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE :

- **Jean-Luc MICHON** (Maire - Référent) - Conseiller Communautaire,
- **Catherine FAURE-TROUSSIER** (Adjointe référente) - Conseillère Communautaire,
- Frédéric MAILHE,
- Christina BEJBOM,
- Jean-Pierre CURT.

Représentants de la commune au sein des syndicats

SIAJ (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche) :

- Jean-Luc MICHON et Adolphe BALDASSO, délégués titulaires,
- Jean-Pierre CURT et Monique DESMOULINS, délégués suppléants.

SERPATON (Syndicat Intercommunal de télévision) :

- Christine CAFFIN, déléguée titulaire,
- Éric CORMINIER, délégué suppléant.

TE 38 (Travaux):

- Frédéric MAILHÉ, délégué titulaire,
- Adolphe BALDASSO, délégué suppléant.

SIAG (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion du Domaine du Grand-Serre) :

- Christina BEIJBOM, déléguée titulaire,
- Adolphe BALDASSO, délégué suppléant.

DELEGUES FORET (interlocuteurs privilégiés auprès de la Fédération nationale des Communes forestières et de l'Office National des Forêts) :

- Christine CAFFIN, déléguée titulaire,
- Benjamin BERTHIER, délégué suppléant.

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

- Constitution des commissions communales,
- Constitution de la commission d'appel d'offres,
- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux,
- Désignation des délégués forêt,
- Convention réseau MATACENA,
- Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité et France-Télécom Saint-Honoré Village – plan de financement définitif,
- Année scolaire 2020-2021 - Tarifs transports scolaire du midi et piscine,
- Année scolaire 2020-2021 - Tarifs cantine scolaire,
- Année scolaire 2020-2021 - Cours de musique,
- Régularisation foncière du carrefour « Pontcharra », vente parcelle au département,
- Covid-19 : Règlement des masques sanitaires à la Commune de Prunières,
- Vote des subventions aux associations année 2020,
- Indemnités fonction de Maire et Adjoints.

Conseil Municipal du 28 juillet 2020

- Vote des budgets 2020 – budget communal 2020 – budget annexe eau 2020 - affectation du résultat,
- Nomination d'un correspondant à la défense,
- Désignation référent à la gestion des cours d'eau de la commune et représentant au comité de rivière Drac isérois,
- Constitution de la commission des impôts directs.

**Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur notre site internet :
www.saint-honore-mairie.fr**

MUNICIPALITÉ

FINANCES 2020

BUDGET COMMUNAL

SECTION D'EXPLOITATION

	Dépenses exercice	Résultat reporté 2019	CUMUL
<u>DEPENSES</u>	948 937.00 €	0.00 €	948 937.00 €
<u>RECETTES</u>	795 099.90 €	153 837.10 €	948 937.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>BUDGET COMMUNAL</u>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT</i>
NON AFFECTE :			
Emprunt	28 951.73		
Travaux pour compte de tiers (SIAJ) – reliquat fosses et travaux St-Honoré Village	68 000.00		
Déficit d'investissement 2019	48 036.27		
TOTAL DEPENSES	144 988.00		
Affectation du résultat		160 274.27	
FCTVA		31 481.73	
Amortissements		33 645.00	
Taxe aménagement		4 000.00	
TOTAL RECETTES		229 401.00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT NON AFFECTE :			84 413.00
PROGRAMMES 2020	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>
EAUX PLUVIALES SAINT-HONORE VILLAGE	27 550.00	0.00	27 550.00
SIGNALETIQUE	1 000.00	0.00	1 000.00
ELECTRIFICATION RURALE/FT COMBOURSIERE 2 ^{ème} T	11 000.00	0.00	11 000.00
ECLAIRAGE PUBLIC SAINT-HONORE VILLAGE	18 000.00	0.00	18 000.00
INFORMATIQUE ECOLES	19 000.00	9 500.00	9 500.00
TRES HAUT DEBIT	3 338.00	0.00	3 338.00
REMISE EN ETAT CHEMINS (chemin des Mazuers)	29 238.00	0.00	29 238.00
MISE EN SECURITE HAMEAUX	0.00	20 925.00	20 925.00
REFECTION BATIMENTS COMMUNAUX	11 404.00	6 192.00	5 212.00
MATERIEL ECOLES	500.00	0.00	500.00
TOTAL	121 030.00	36 617.00	84 413.00
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	266 018.00	266 018.00	

BUDGET ANNEXE EAU

SECTION D'EXPLOITATION

	Opérations exercice	Virement à la section d'investissement	CUMUL
<u>DEPENSES</u>	122 546.00 €	0.00 €	122 546.00 €
<u>RECETTES</u>	122 546.00 €	0.00 €	122 546.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET EAU			
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT</i>
NON AFFECTE :			
Amortissements	7 117.00 €		
TOTAL DEPENSES	7 117.00 €		
Excédent 2019		139 909.76 €	
Amortissements		28 031.24 €	
TOTAL RECETTES		167 941.00 €	
TOTAL NON AFFECTE :			160 824.00 €
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>
TRAVAUX SUR RESEAU EAU POTABLE	157 824.00 €	0.00 €	157 824.00 €
RESERVOIR LES ALEMANS	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT			160 824.00 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	167 941.00 €	167 941.00 €	

URBANISME

Rappel

Pour une construction :

Inférieure à 5m² : Aucune démarche / Entre 5 et 20m² : Dossier de demande préalable à déposer en Mairie / Supérieur à 20 m² : Dossier de permis de construire à déposer en Mairie.

Pour tous travaux tels que la modification de façade, toiture, ouverture d'une issue, muret, clôture, changement de destination... Un dossier de demande préalable doit être déposé en Mairie.

Les dossiers doivent être déposés avant le début des travaux pour éviter des régularisations auprès du service urbanisme.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Déclarations préalables :

Janvier 2020 :

VAHIER Mickaël (DP 0380396 20 20001) :

Réfection toiture.

TROUSSIER Jean-François (DP 038 396 20 20002) :

Réfection toiture bâtiment agricole, pose tôle bac acier et film anti-condensation.

CERUTTI Céline (DP 038 396 20 20003) :

Construction d'un abri de jardin.

Février 2020 :

SCI FERME DES MAZUERS (DP 038 396 20 20004) :

Réhabilitation d'un grenier.

RUCHER DES CARCARIS (DP 038 396 20 20005) :

Création d'un poulailler.

DUCLOS Patrick (DP 038 396 20 20006) :

Réfection de la toiture avec tuiles plates.

GANDIOL Denis (DP 038 396 20 20007) :

Extension d'une pergola.

Mars 2020 :

ESCALLE Eric (DP 038 396 20 20008) :

Pose de panneaux solaires.

PRA Fabrice (DP 038 96 20 20009) :

Auvent, abri de voiture bois.

MICHON Jean-Luc (DP 038 396 20 20010) :

Remplacement couverture toiture.

CAMPILLO Sophie (DP 038 396 20 20011) :

Création d'un fenestron et pose de panneaux solaires.

Avril / mai 2020 :

MAGNIN Christèle (DP 038 396 20 20012) :

Création abri coupe vent et cuisine d'été, piscine bois semi-enterrée.

DREVET Rémy (DP 038 396 20 20013) :

Division en vue de construire.

GENTIL-PERRET Jane (DP 038 396 20 20014) :

Création d'un abri de jardin.

GONNET Thierry (DP 038 396 20 20015) :

Pergola bioclimatique.

SALOMON Alain (DP 038 396 20 20016) :

Réfection toiture.

GUIGNIER Jérôme (DP 038 396 20 20017) :

Construction clôture sur muret.

GARNIER Christophe (DP 038 396 20 20018) :

Ravalement de façade.

Juin / juillet 2020 :

GONTIER Catherine (DP 038 396 20 20019) :

Création d'une chambre dans un garage.

WORLD ENERGY (DP 038 396 20 20020) :

Installation de panneaux photovoltaïques.

Permis de construire :

Janvier 2020:

BRUN Philippe (PC038 396 19 20002 Autorisation tacite validée le 14/01/2020) : Extension de l'atelier.

GAEC CURT Louis (PC 038 396 19 20004) : Révision de l'implantation d'un bâtiment agricole à toiture photovoltaïque.

GENERALITES

TRAVAUX : Commission Travaux 2020

Gestion de l'eau :

Compte tenu de la baisse du niveau d'eau du réservoir, il a été décidé de fermer les bassins de Combalberte, Fugières, Tors et Pontcharra. Dans un souci de service minimum et de bien-être, un bassin par hameau reste ouvert.

Hameau de Saint Honoré Village :

Les raccords pour les eaux usées et l'eau potable sont terminés. Concernant les lignes télécom, EDF et la réfection de la chaussée, les travaux vont se poursuivre jusqu'à fin Septembre. L'éclairage actuel va être remplacé par un éclairage led moins énergivore et plus écologique.

Four banal de Tors:

Après plusieurs années de réfection, le four banal de Tors est enfin terminé. Merci à l'association "Les amis du pain" et à la commune pour leurs investissements.



Signalisation :

Plusieurs arrêtés municipaux ont été pris pour limiter la vitesse sur certaines rues ou routes. C'est notamment le cas de la route qui mène à la salle des fêtes « Rue Font Giron » et celle devant la mairie « Rue des Douves » : la circulation passe à 30 km/h. Les employés municipaux ont fixé des panneaux et ont mis en place le marquage au sol pour indiquer les passages piétons, les zones de parking, les interdictions de stationner sur toute la commune et plus particulièrement les points sensibles.

Une place « Arrêt minute » a été créée à Tors pour faciliter le stationnement des parents en attente du bus.

Les stationnements abusifs, qu'il s'agisse de vélo, de mobylette, de moto ou de voiture, sur les places « Arrêt minute » seront verbalisés.

Des travaux signalétiques sont actuellement en cours sur Fugières. Proximark devrait intervenir vers le 15 septembre pour faire les marquages au sol des routes départementales en agglomération uniquement, à la charge de la commune.

Divers :

Les employés municipaux ont restauré le mur de clôture de l'école primaire : peinture et barrières bois sont refaites.



ORDURES MÉNAGÈRES

Moloks : RAPPEL

Les moloks sont réservés uniquement pour les ordures ménagères.

Pour ce qui est du verre, papier et emballages, des containers sont à votre disposition.

De plus, tout ce qui fait partie des encombrants (matelas, fer, bois, etc...) doit être posé en déchetterie pour recyclage.

Tout ce qui est mis dans les moloks augmente le poids et de fait le coût qui est supporté par nous tous !

Un peu de civilité et soyons respectueux de l'environnement !!!!

Déchetterie

Comme l'an dernier, la déchetterie est ouverte et ce, jusqu'au 28 novembre 2020 :

- Le mercredi non-stop de 7h30 à 16h00.
- Le samedi matin 8h00 à 12h00 (permanence assurée par des élus bénévoles).

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rendre à la déchetterie intercommunale de La Mure ouverte :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Le samedi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Merci de vous rendre directement sur le site.

LES ECOLES

Ce fut une année bien particulière que 2019/2020, pourtant bien commencée avec les projets des deux écoles... Et puis est arrivé le Coronavirus. Les écoles ont fermé le 16 mars avec des écoliers, des instituteurs et des parents un peu déboussolés. Une nouvelle organisation est mise en place pour continuer l'école à la maison. Les enseignants et les parents ont fait un travail remarquable pour qu'il n'y ait aucun enfant décrocheur. Ce fut une période difficile à gérer pour tous mais les enseignants ont su se montrer présents auprès des enfants pour ne jamais rompre le contact.

Pour le 11 mai, nous avons dû mettre en place un protocole sanitaire très lourd envoyé par l'Education Nationale pour que les enfants puissent reprendre le chemin de l'école 2 jours par semaine, les classes ne pouvant accueillir tous les élèves, il fallait impérativement respecter la distanciation entre autre.

Afin de respecter toutes les conditions du protocole sanitaire, les enseignants et la commission « Ecole » ont travaillé en étroite collaboration pour assurer une reprise en toute sécurité des enfants. Un grand merci à Martine, Stéphanie, Fatine et Armelle pour leur dévouement et leur grand professionnalisme et sans qui rien ou presque n'aurait été possible.

Dès le 22 juin, le protocole a été « allégé », ce qui nous a permis d'accueillir l'ensemble des enfants sur les 4 jours d'école. Une reprise très attendue par les enseignants et aussi par les enfants !

Les enfants des écoles élémentaire et maternelle ont pu tout de même profiter d'un spectacle de cirque organisé par le Sou des Ecoles le vendredi 24 juin avec la troupe « Duo Kilombo ». Le même jour, un goûter de fin d'année était proposé pour le plus grand plaisir des enfants qui n'ont pas eu de kermesse cette année. A cette occasion, nous avons pu chaleureusement remercier Nathalie BURLAT, qui nous quitte pour d'autres horizons. Un au-revoir sous le signe de l'émotion... C'est Delphine BOUGET, à qui nous souhaitons la bienvenue, qui prend la suite.



Cet été nous a permis de faire bon nombre de travaux pour les écoles.

Le Conseil Municipal précédent avait voté, en accord avec les équipes enseignantes et le Conseil d'école, le noms des écoles élémentaire et maternelle.

Nous avons maintenant l'école maternelle des Chamois et l'école élémentaire du Tabor. De belles plaques ont été confectionnées par le service technique.

Pour l'école maternelle, le service technique a fabriqué une rambarde reliant la cour du haut à celle du bas, refait les peintures du circuit vélo, lasuré les bois.... Pour l'école élémentaire, c'est la rénovation du muret, l'achat des filets des cages de foot, des filets du terrain de basket.... A noter que le marquage au sol a démarré et qu'il se terminera courant septembre.

Un grand merci au service technique pour tout leur travail !

Nous continuerons à soutenir les projets des écoles en commençant par le projet numérique qui vise à équiper de matériel numérique adapté les deux écoles.



Le mardi 1er septembre, ce sont 93 enfants ont repris le chemin de l'école : 34 élèves en maternelle et 59 élèves en élémentaire. C'est une rentrée particulière car le protocole est de vigueur, mais cela ne gâche en rien les retrouvailles tant attendues.

Nous souhaitons à tous nos écoliers et notre équipe d'enseignants une excellente rentrée !

Petite information complémentaire :

Pensez à mettre votre carte de transport à jour via : <https://www.isere.fr/pack-rentree>,

Pour les hameaux suivants: La Chaud, Pontcharra et St Honoré Village, vous pouvez demander une bourse externe/demi-pensionnaire sur le même site.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Un grand merci aux membres de l'ancienne équipe qui ont été particulièrement actifs et dévoués lors du précédent mandat et pour certains plus longtemps encore. Leur investissement fut remarquable notamment dans l'élaboration et la distribution du colis de Noël pour les plus de 70 ans, l'organisation de l'après midi récréative, le goûter de Noël des enfants.

La nouvelle équipe, avec son président Jean-Luc Michon est constituée de :

- ♦ Six membres du conseil municipal :
Adolphe Baldasso, Cristina Beijbom,
Christine Caffin, Eric Corminier,
Monique Desmoulins, Catherine Faure-Troussier.
- ♦ Six membres bénévoles de la commune :
Roger Billet, Marie Agnès Curt,
Brigitte Debut-Hazenstein, Jacqueline Duclos,
Philippe Rebreynd, Marie-France Terrier.

Cette équipe prend la relève et se montrera particulièrement attentive à maintenir les actions très appréciées par les Saint-Honorais.

Nous réfléchissons également à élargir ou modifier nos propositions. Et dans ce contexte, nous envisageons d'adresser un petit questionnaire (ou un appel téléphonique) auprès des plus de 70 ans pour connaître leurs souhaits pour la fin d'année (colis ou repas ou autres).

Notez toutefois qu'en cette année 2020 si particulière, le colis sera maintenu pour tous.

Nous vous rappelons que le CCAS a vocation d'aider des personnes en difficulté financière. N'hésitez pas à nous contacter et sachez que toutes les demandes d'aides restent anonymes.

ALPE DU GRAND SERRE : OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

L'historique du SIAG (Syndicat Intercommunal de l'Alpe du Grand Serre) : Jusqu'à il y a 6 ans, chacune des 5 communes détenait 20% de la responsabilité. Depuis les élections municipales de 2014, l'exploitation de la station est gérée par une régie communale, nommée AGS Nature, et la composition du SIAG a changé. Les parts dans le SIAG ont été redistribuées comme suit : La Morte : 96%, La Mure : 1%, Lavalens : 1%, Saint Honoré : 1%, Villard Saint-Christophe : 1%.

Aujourd'hui : La Préfecture exige que la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) prenne la compétence de la station, afin que celle-ci puisse continuer à aider financièrement la station. Ce transfert permettrait également un plan d'investissement sur plusieurs années. Le SIAG serait alors dissous et la gouvernance reprise au sein de la CCM.

Pour la commune de Saint-Honoré, la dissolution du SIAG est essentielle afin que la commune ne subisse pas les conséquences liées à la situation financière délicate de La Morte. En effet, si la prise de compétence n'est pas actée au 27 octobre 2020, la station risque de fermer définitivement. Dans ce cas-là, les communes du SIAG devront alors assumer le déficit actuel mais aussi, le démontage et la dépollution du site. Les montants concernés seront à hauteur des parts que chaque commune du SIAG détient. A ce jour, la dette, SIAG & AGS Nature confondus, s'élève à 630.000€.

Calendrier :

27 Juillet : les représentants des 43 communes de la CCM ont adopté le transfert de compétence.

28 Octobre : date limite pour les communes de confirmer le vote du 27 juillet 2020. Ce vote doit avoir lieu dans chaque conseil municipal, afin de valider définitivement le transfert de compétence à la CCM.

- Si une majorité qualifiée valide le transfert, le SIAG est dissous et la station passe sous la directe responsabilité de la CCM.

- Si pas de majorité qualifiée, la responsabilité revient aux communes du SIAG qui devront alors faire face à une situation financière très compliquée.

Des décisions à prendre....

Comme beaucoup, nous tenons à notre station de ski matheysine ! Le vote au sein de notre conseil municipal et celui des autres communes sur le transfert de compétences à la CCM sera décisif pour la survie de l'Alpe du Grand Serre. De plus, la dette sera gérée au niveau de la CCM et non plus par les 5 communes du SIAG.

« L'Échappée Belle » : Un bel exploit sportif de Florentin

Toutes nos félicitations à **Florentin Le Provost** (habitant à Comboursière) pour sa brillante participation à la course pédestre « **L'Échappée Belle** ».

Cet ultra-trail, qui traverse le massif de Belledonne, est reconnu comme l'un des plus durs de France : un parcours de 149 kilomètres (départ du Château de Vizille - arrivée à Aiguebelle en Savoie), un dénivelé positif de 11400 mètres, 15 cols à franchir à plus de 2000 mètres, des sentiers escarpés ... C'est dire l'ampleur de l'effort à fournir, la détermination nécessaire pour y arriver, la forme physique qu'il faut avoir, et l'intensité de la préparation en amont.

Mais en dépit de la difficulté, près de 500 passionnés se sont lancés ce vendredi 21 Aout 2020 dans cette aventure. Florentin Le Provost a bouclé le parcours en 31 heures et 29 minutes et est arrivé **en 13^{ème} position** (toutes catégories confondues, et 3^{ème} de sa catégorie – les 35/39 ans). Bravo pour cette performance !

On s'autorise à penser que le bon air de Saint-Honoré a un petit peu contribué à cette performance remarquable... avec bien sûr, et surtout, un entraînement régulier et une détermination sans faille du sportif.
Encore bravo !



Photo : Team Running Conseil Echirolles



Bruno LAVIT - www.brunolavitphotography.com

ASSOCIATIONS

A.C.C.A. Saint-Honoré	M. Adolphe BALDASSO / 04.76.81.60.03
Bien-Naître en soie	Mme Lucille MARTIN / 06.98.87.36.16 assobiennaitreensoie@laposte.net
Comité des Fêtes de Saint-Honoré 	Mme Myriam HONORE / 06.82.21.86.77 comitedesfetessthonore@outlook.fr
Dance Mix 	06.72.96.42.02 / 06.18.79.31.24 dancemix1967@yahoo.fr
La Betterave (Achat groupé de denrée alimentaire)	betteraveassos@gmail.com
Le Manège à lire 	Mme Nelly FAURE / 04.76.81.02.30 bibliotheque.sthonore@orange.fr
Le Souffle du Grand Serre 	Mme Muriel DIDIER-CARTIER / 06.87.56.54.12 souffledugrandserre@orange.fr
Les Amis du Pain	M. Jean-François TROUSSIER / 06.76.47.11.90 Mme Marie-Agnès CURT / 06.07.31.78.93 M. Yves DI MARCO / 06.77.84.58.34
Les Marmottes Joueuses	Mme Lydie Guillot / 06.08.63.50.50 Les.marmottes.joueuses@gmail.com
L'Heureux Fug' (yoga)	lheureuxfug@gmail.com
Société Bouliste de Saint-Honoré	M. Gilles CASU / 06.86.13.08.42 M. Yves PERRIN yves.peyrin@gmail.com
Sou des écoles 	Mme Marie BERARD / 06.80.55.59.69 soudesecoles.sthonore@gmail.com
Tennis Saint-Honoré 	Mme Yveline CHARVET yveline.charvet.tors@orange.fr

C'ÉTAIT HIER : SAINT-HONORÉ 1500

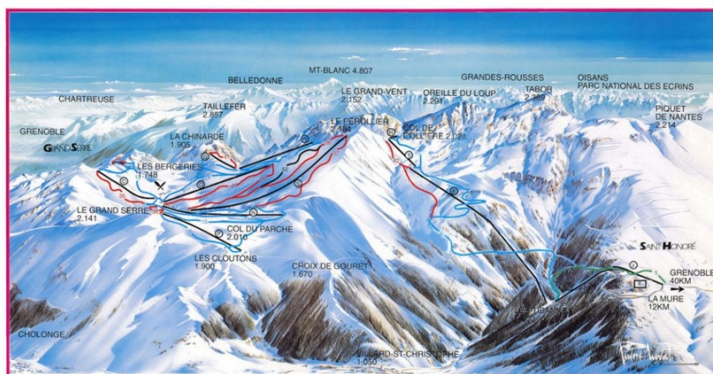
Premier volet de cette nouvelle rubrique qui mettra en lumière, au fil des parutions, les différents hameaux de notre commune, un retour dans le passé de Saint-Honoré à l'époque où la station de ski était en activité. Certains l'ont connue, y ont même skié....

On ne développera pas ici les raisons qui ont conduit à son abandon, ce n'est pas notre propos, juste le plaisir de remonter un peu dans le temps, de faire découvrir aux plus jeunes...



Longtemps, la route partant de Fugières et montant vers les alpages s'arrêtait en cul-de-sac à Comboursière, puis fut prolongée jusqu'au lieu dit « la ferme de La Chaud ». La route sera continuée après 1970 pour arriver au parking actuel de La Chaud, afin d'acheminer les véhicules pour les constructions. Cet endroit constituera le pied des pistes de la station Saint-Honoré 1500. En effet, pour tenter de dynamiser l'économie du plateau, les élus de la commune se sont lancés dans l'aventure d'une grande station de ski. Parallèlement aux équipements sportifs, des résidences sont prévues pour accueillir skieurs et commerces.

Voici le plan des pistes de l'époque, montrant principalement les pistes et remontées côté Saint-Honoré :



SAINT-HONORÉ
1500

C'est en 1989 que la station sera vraiment opérationnelle. Comportant deux télésièges et 2 téléskis, le domaine skiable de Saint-Honoré 1500 proposait un équipement qui permettait de rejoindre le col de l'Ollières, et donc, de relier le domaine skiable de l'Alpe-du-Grand-Serre.

Le télésiège des Tibannes (E sur le plan) partait du point le plus bas de la station (vers 1450m) et montait un peu au-dessus du lac Charlet. On voit bien le tracé de la ligne à travers les sapins sur la photo de droite. Ce lieu avait été choisi car il assurait une continuité avec le télésiège montant depuis le « chalet » de Villard Saint Christophe.



Le télésiège véhiculait bien évidemment les skieurs en hiver, les accompagnateurs à ski, et aussi les randonneurs en été pour accéder sans efforts au domaine d'altitude.

Le second télésiège de La Chaud permettait le retour au parking de la station, puisque l'altitude de sa gare de départ était donc située près de celle du TS des Tibannes, alors que sa gare d'arrivée était légèrement sous le parking actuel de La Chaud.



On peut voir sur l'image ci-contre un hélicoptère emmenant du béton depuis le parking, puis la gare d'arrivée en exploitation.

Pour rejoindre le col de l'Ollières, il fallait emprunter le télésiégi de Charlet. L'entretien des pistes était bien évidemment réalisé grâce à l'utilisation des dameuses.



Et en ce qui concerne les habitations, aux bâtiments initiaux (résidence Crocus et Bruyères) construits en 1977, seront ajoutées les résidences Obiou et Tabor, puis d'autres constructions qui ne seront jamais terminées et toujours en l'état à l'heure actuelle. Tout le secteur montagneux situé sur les flancs des Tabor/Piquet de Nantes fut boisé afin de retenir le manteau neigeux et équipé de paravalanches.



Depuis la fermeture de la station en 2003, les équipements sportifs ont quasiment tous disparus du paysage et la nature reprend peu à peu ses droits. Il reste cependant les constructions inachevées, vestiges d'une station que de multiples paramètres contraires ont réduit à néant.

Remerciements : François Dufour pour les photos d'époque, Florian Gérard pour son article sur skipass.com.

INFORMATIONS

Rappel de quelques règles

Travaux bruyants

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Le week-end, les travaux bruyants en extérieur sont autorisés :

- les samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Le brûlage de ces déchets végétaux est INTERDIT en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées.

Ne sont pas concernés par cette interdiction, les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelles.

Déchets

L'emplacement des containers de déchets recyclables (verre, papier, plastique) n'a pas été prévu pour servir de dépôts de déchets. Des bennes sont prévues à cet effet à la déchetterie communale située à Fugières.

Sécurité routière

Le problème de vitesse excessive est récurrent sur notre commune. Nous demandons à chacun d'être vigilant lors de la traversé des hameaux et de respecter les limitations de vitesse. Un peu de civisme de la part de chacun est un pas vers une commune plus sereine.

Nuisances

Le Maire rappelle que les administrés victimes de nuisances de voisinage (bruit, musique, animaux domestiques et/ou de compagnie...) doivent impérativement le signaler à la Gendarmerie de La Mure afin qu'elle puisse intervenir.

La Brigade travaille conjointement avec la Mairie et est à l'écoute de toute la population.

Nous comptons sur la citoyenneté de chacun pour que notre belle commune garde son calme et sa sérénité.

Rappel : Lors de la location des salles communales (salle des fêtes et salle associative), les nuisances sonores et/ou feux d'artifice sont interdits par respect pour les riverains et risques d'accidents (sauf évènement couvert par la commune).

Divagation de chiens

Depuis quelques temps, la mairie reçoit bon nombre de plaintes concernant la divagation de chiens (chiens agressifs sur la voie publique).

Nous rappelons qu'il est « interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (Art.L.211-19-1 du code rural). Tout animal de compagnie trouvé en état de divagation peut être conduit en fourrière. De même, toutes déjections sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics ou encore les espaces de jeux pour enfants sont interdites, et ce, afin de respecter l'hygiène publique. Si le propriétaire ou le possesseur de l'animal de compagnie en question ne les enlève pas,

alors il commet une infraction sanctionnée par une amende de 68 euros (contravention de 2^{ème} classe). Le maire organise librement l'entretien de sa commune et peut "réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, de quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies" (article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales).

Nous faisons appel à votre bon sens et à votre savoir vivre. Merci d'être plus vigilant pour le bien être de tous.

Recensement militaire

Pour l'année 2020, le recensement concerne tous les jeunes gens nés en 2004.

Ceux nés en janvier, février, mars doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire et avant le 31 mars.

Ceux nés en avril, mai, juin avant le 30 juin

Ceux nés en juillet, août, septembre avant le 30 septembre.

Ceux nés en octobre, novembre, décembre doivent avant le 31 décembre.

Se présenter à la Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement sera remise.

Permanences Ageden

Service Info Energie : des conseils gratuits pour maîtriser vos dépenses énergétiques !

Venez profitez des permanences mises en place sur le territoire.

Le Service Info Energie en Isère apporte aux citoyens un conseil indépendant et un accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ce service est gratuit, il est porté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole grenobloise (ALEC) et l'AGEDEN et financé par l'ADEME, la Région et le Département.

Pour faciliter l'accès à ce service, la Communauté de Communes de la Matheysine a mis en place une permanence de proximité sur le territoire.

Vous pouvez d'ores et déjà demander un rendez-vous en contactant le 04 76 14 00 10.

Adresse et planning des permanences : **Direction Economie Emploi de la Communauté de Communes de la Matheysine / Matheysine Développement - 20 rue du Génépi – 38 350 La Mure**
Un mercredi par mois de 9h00 à 13h00 (RDV d'une heure)

Les Conseiller.ère.s Info Energie vous conseilleront notamment sur :

vos projets de construction ou de rénovation énergétique ;

les aides financières qu'elles soient nationales ou locales ;

le choix d'un professionnel qualifié pour le projet ;

les gestes économes qui concourent à réduire les consommations d'énergie et à faire baisser la facture.

Pour plus d'informations : www.infoenergie38.org



État civil

DÉCÈS :

PONTONNIER Gisèle	29/03/2020
MORDEGAN Marc	30/04/2020
GILLIO-TOS Jacques	02/07/2020
PONCET Blandine	29/07/2020

NAISSANCES :

TOUBAL Assia	18/04/2020
DESREMAUX Owen	24/07/2020
SIBIO Angelo	11/06/2020
SCHREVEN Amaury	16/08/2020

PACS :

DOUVRY Sébastien et ARBARETAZ Caroline	07/03/2020
BONNIER Florian et THIBAUT Jessica	07/03/2020

BON A SAVOIR

RUCHER DES *carcaris*

Producteur d'œufs et de miel

Vente directe les samedis matin de 10H à 12H

Œufs, miel, biscuits & légumes bios
Viande bio, d'agneau & de porc (uniquement le samedi sur commande)

Vous n'êtes pas dispo le samedi matin ?
Commandez par téléphone

- Retirez votre commande d'Œufs, miel et biscuits quand vous voulez
- Nous livrons les œufs à partir de 12 sur la commune de Saint Honoré et à partir de 50 œufs sur le plateau
- Retrouvez-nous
 - Les mercredis de 17H à 19H, à la Bergerie de la Roizonne (route de la Roizonne 38350 Nantes-en-Rattier)
 - Les jeudis de 17H à 19H, sur le marché de La Valette

Sarah & Fred
134 Rue des Douves, Fugières Saint Honoré 38350
07.61.97.07.00 & 06.49.24.65.34
contact@rucher-des-carcaris.fr
<https://www.rucher-des-carcaris.fr/>



TAXI
de Laffrey

Valérie : taxidelaffrey@gmail.com
06 37 95 15 57
Valérie Brun-Picard
39 Les Bruyères
38350 Saint-Honoré (1500)
S.A.S.U. / N° SIREN : 849 194 808

CATHERINE PRIMEUR

06.30.06.50.96 06.78.81.18.96

LIVRAISON

Mardi, Mercredi et Jeudi
Selon les semaines

Liste des assistantes maternelles agréées présentes sur la commune :

GUILLOT Claudine	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ / 04.76.81.23.44
SIGAUD Elisabeth	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ / 04.76.81.08.75
VUILLERMOZ Sarah	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ / 07.61.97.07.00



ETAMINE
Jardinier - Paysagiste

Entretien raisonné et création de jardins
Aménagement de terrasses et balcons
Création de jardinières et mobiliers de jardin
bois/acier

Thibault Schricke
06.31.77.10.18
etamine@ecomail.fr

Tors, le village
38-Saint Honoré

la Rebiole
Sébastien Badet
Artisan Boulanger et Cuisinier

**PAIN AU LEVAIN,
CUIT AU FEU DE BOIS**

BISCUITS

SERVICE TRAITEUR

04.76.30.34.05 contact@rebiole.fr
+ d'infos sur www.rebiole.fr

JE DONNE ma vieille voiture

JE GAGNE un crédit ou une réduction d'impôt*

JE SOUTIENS L'EMPLOI

jedonne@aide-auto.com
06 73 69 17 56
... tout sur
aide-auto.com
Location sociale de véhicules pour
l'insertion professionnelle

GRANT PIZZAS
06 10 47 06 63

38350 La Salle en Beaumont

Pizzas 10 € - 25 € les 3

Vendredi soir > St Pierre de Mesrois

Samedi soir > Corps (parking RN 85 station service)

Imprimé par nos soins

Le jeudi à SAINT HONORE
sur le parking des Auches.

Brigitte Debut
Créatrice de bijoux fantaisie

07 81 77 13 99
deuxperlesplusloin@gmail.com
www.deux-perles-plus-loin.fr

Deux perles plus loin...

Vous souhaitez que votre activité figure sur cette page ?
N'hésitez pas à nous contacter par mail :
Mairie.saint.honore@wanadoo.fr

Trouver de l'information sur le bien-vivre à domicile !

Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, ou tout simplement désireux de prendre soin de soi, trouver des informations sur les aides et les services dont on a besoin peut s'avérer complexe...

Depuis le 15 novembre 2017, le Département de l'Isère met à disposition des usagers un **site internet isereadom.fr**, et un **Numéro Vert gratuit** d'information et d'orientation vers les services relatifs au bien-vivre à domicile : 0800 38 00 38.

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations, artisans... qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc.

Déclaration annuelle de ruches du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

Fosse septique et problème d'assainissement

En cas de problème d'assainissement, vous pouvez contacter le **SIAJ** (Syndicat Intercommunal des Assainissements de la Jonche) au 04.76.30.31.75.

En cas de problème de fosse septique, vous pouvez contacter la **société SARP** :



SARP
Centre Est
Agrément ANC
Entreprise Agréée pour la réalisation des vidanges et des installations non Collectives

AGENCE DE LA MURE

SUR VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT...

- DÉBOUCHAGE D'URGENCE
- CURAGE DE CANALISATIONS
- ENTRETIEN/POMPAGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES BACS À GRAISSE
- INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX
- NETTOYAGE/DÉGAZAGE ET NEUTRALISATION DE VOS CUVES DE FIOUL
- CONTRATS DE MAINTENANCE

L'assainissement au sens propre...

Interventions 24h/24 - 7j/7



SARP
Centre Est
Particuliers - Collectivités - Industriels

Interventions 24h/24 - 7j/7

AGENCE DE LA MURE

Tel 04 76 68 78 54
Fax 04 76 68 71 57

sarpce.grenoble@groupe-sarp.com

SAINT-HONORÉ RACONTÉ PAR NOS AÎNÉS

Bientôt une nouvelle rubrique !

Nous recherchons des volontaires pour nous parler de la vie passée de Saint Honoré !

Photos à l'appui ! Merci de prendre contact avec la Mairie dès à présent.

INFOS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8 H 30 - 12 H 00	Fermé
MARDI	8 H 30 - 11 H 30	Fermé
MERCREDI	Fermé	14 H - 17 H 30
JEUDI	8 H 30 - 11 H 30	Fermé
VENDREDI	Fermé	14 H 00 - 18 H 00

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

À VOS AGENDAS !!!

TROC À SPORT / Sou des Ecoles :

S'il est maintenu, le Troc à sport aura lieu le samedi 10 octobre.
soudesecoles.sthonore@gmail.com"

SKYRACE : Samedi 17 Octobre 2020

<https://ac-matheysin.fr/inscriptions-skyrace-des-matheysins-2020/>

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE RENTRÉE !

**Mairie de Saint-Honoré -
Fugières - 6 Rue des Doves - 38 350 SAINT-HONORÉ
Tél. 04 76 81 08 36 - Fax 04 76 30 99 36
Courriel : mairie.saint.honore@wanadoo.fr
[http: www.saint-honore-mairie.fr](http://www.saint-honore-mairie.fr)**

**Retrouvez nous aussi sur Facebook :
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Saint-Honoré-104228174723650>**

Saint-Honoré Infos - Tirage 500 exemplaires - Responsable de la rédaction : Jean-Luc MICHON
Elaboration et mise en page : Anne-Marie FAUVEL
Ont contribué à la rédaction de ce bulletin tous les membres de la Commission Communication
Photos : Commune de Saint-Honoré, X, droits réservés. Imprimeur : Subliminales